

COMMUNE DE VALDOIE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 MAI 2011

PROCES VERBAL DE SEANCE
(COMPTE-RENDU)

L'an deux mille onze, le seize mai, le Conseil Municipal de la Commune de VALDOIE était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel ZUMKELLER, Député-Maire.

Etaient présents :

Mme Sophie PIQUEPAILLE, M. Alain MOUREAUX, Mme Paola ARRAGON, M. Christian RIBREAU, Mme Christiane TISSERAND, M. Stéphane RICHE, Mme Sabine DITNER, M. Hervé LACOUR,
Maire-Adjoints

Mme Jacqueline BERGAMI, M. Michel FERRANDON, M. Jacques RAVEY,
M. Ludovic PESSAROSSO, M. Mohamed BERKOUN, M. Norbert TISSIER, M. Romuald ROICOMTE,
Mme Sophie SAILLEY, Mme Natacha LEVRATTO, Mme Aurélie BAZIN, Melle Jessica MOUREAUX.

Mme Danielle HIMBERT, M. Yves ACKERMANN, M. Denis PIOTTE, M. Olivier DOMON,
Mme Marie-Pierre SOUKAINI (arrivée à 19h20 et départ à 20h10),

Mme Jocelyne ZEMP.

Etaient excusées et avaient donné procuration :

Mme Josselyne CHOUQUET à M. Michel ZUMKELLER.

Mme Bélanda WIEDER à M. Olivier DOMON,
Mme Sanela MARKOVIC à Mme Danielle HIMBERT,

Mme Marie-Pierre SOUKAINI à M. Denis PIOTTE.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : **Monsieur Alain MOUREAUX** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2011

Madame Danielle HIMBERT fait une remarque sur le procès-verbal du 11 avril, au point n°6 (page 3). Dans la phrase « *le Conseil Municipal adopte indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués* » elle souhaite que la partie « *conseillers municipaux délégués* » soit enlevée, puisque ce point n'a pas été soumis au vote.

Monsieur le Député-Maire informe le Conseil que ce paragraphe sera modifié.

Sur proposition de Monsieur le Député-Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 11 avril 2011.

2) INFORMATIONS DIVERSES

Etat Civil : Monsieur le Député-Maire informe le Conseil Municipal des mariages, naissances et décès survenus depuis le 11 avril 2011.

3) ELECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE

L'article 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que le Conseil Municipal, lorsque les Comptes Administratifs et de Gestion lui sont présentés, élit un Président de séance.

Monsieur le Député-Maire propose donc que la Présidence de cette séance soit confiée à :

☞ Madame Sophie PIQUEPAILLE

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Madame Sophie PIQUEPAILLE comme Présidente de séance pour l'approbation des Comptes Administratifs et de Gestion 2010.

4) APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2010

A la demande de Monsieur le Député-Maire, Monsieur Jean TOURNIÉ (D.G.S.) commente les comptes administratifs et de gestion 2010.

Monsieur Olivier DOMON s'interroge sur l'exercice 2009. Lorsque le Compte Administratif 2009 a été voté il y avait des Restes à Réaliser (RàR). Le groupe d'opposition a observé : beaucoup de dépenses et recettes injustifiées. C'est pourquoi, début juillet, le Préfet a été saisi. Sa réponse est parvenue le 10 décembre 2010 : les recettes des RàR ont été réduites de 88 % et les dépenses des RàR de 86 %. Il demande quelles dispositions ont été prises pour les intégrer.

Monsieur le Député-Maire répond qu'au Conseil Municipal de février 2011 l'équilibre a été rétabli.

Monsieur Jean TOURNIÉ ajoute que le RàR 2009 rentre dans les dépenses 2010.

Monsieur Olivier DOMON demande des précisions sur les dépenses et recettes de RàR 2009, et quelles sont ces RàR.

Monsieur Jean TOURNIÉ explique que dans ce cas, les RàR 2009 sont, soit abandonnées, soit intégrées dans le réalisé. Au niveau de l'exercice précédent, il n'y a pas de RàR contrairement à l'exercice 2010.

Monsieur Yves ACKERMANN souhaite connaître les détails entre les recettes et les dépenses.

Monsieur le Député-Maire fait remarquer que tous les documents sont mis à disposition.

Monsieur Olivier DOMON demande une suspension du Conseil Municipal afin de consulter les différents documents.

Monsieur le Député-Maire propose que Monsieur Jean TOURNIÉ le reçoive afin de répondre à ses questions.

Monsieur Yves ACKERMANN souligne la bonne présentation des comptes de Monsieur Jean TOURNIÉ, mais il y aurait intérêt de comparer l'Épargne brute et l'Épargne nette. Il espère que cela fera l'objet d'un rapport pour le Débat d'Orientation Budgétaire. Pour lui, il est inquiétant de voir augmenter les charges de dépenses de personnel, car il ne reste alors qu'un tiers du budget pour le fonctionnement, diminuant ainsi la marge de manœuvre pour la commune. Il regrette que le personnel ait été fortement augmenté.

Monsieur Olivier DOMON dit ne pas pouvoir voter le Compte administratif et de gestion 2010, car il n'a pas les annexes.

Monsieur Jean TOURNIÉ explique que la municipalité a choisi de présenter un document de synthèse et de tenir les documents complets à disposition, au secrétariat et lors de la présente séance.

Selon Monsieur Olivier DOMON, les Comptes Administratif et de Gestion ne sont pas en adéquation, et c'est pourquoi le groupe d'opposition votera « *contre* ».

Après que le Député-Maire se soit retiré et sous la Présidence de Madame Sophie PIQUEPAILLE, le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Les Comptes Administratif et de Gestion 2010 sont approuvés avec :

⇒ **Vote Compte Administratif : 7 voix contre, 1 abstention et 21 voix pour**

⇒ **Vote Compte de gestion : 7 voix contre, 1 abstention et 21 voix pour**

5) ASSOCIATION VAL D'OYE / SUBVENTION (Vide grenier du 3 avril 2011)

L'Association Val d'Oye a organisé un vide grenier le dimanche 3 avril dernier au centre ville.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser à cette association une subvention de 2 830 € correspondant aux droits de place encaissés par la Commune à cette occasion.

Le versement de la subvention de 2 830 € est adopté à l'unanimité.

6) INDEMNITES CONSEILLERS DELEGUES

L'article 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que lorsque tous les Maire-Adjoints sont titulaires d'une délégation, le Maire peut alors confier des délégations à des Conseillers Municipaux.

Chaque Maire-Adjoints, ayant aujourd'hui en charge une ou plusieurs délégations, il convient de prévoir la possibilité de créer des postes de Conseillers Municipaux délégués.

Ces délégations feront l'objet d'un arrêté de Monsieur le Député-Maire.

Le tableau ci-après donne le montant mensuel à percevoir (indemnité correspondant à 4 % de l'indice 1015 de la Fonction Publique) :

	Montant brut au 01/07/2010
Conseillers délégués	152,05 €

A la remarque de Monsieur Yves ACKERMANN, Le Député-Maire souligne que l'indemnité du Maire a baissé de 50 % et celle des adjoints de 30 %. Cela compense largement.

Madame Danielle HIMBERT demande que les fonctions des adjoints soient précisées :

ADJOINTS	FONCTIONS
Sophie PIQUEPAILLE	Enfance, logements et emplois
Alain MOUREAUX	Voirie, sécurité
Paola ARRAGON	Sports et vie associative
Christian RIBREAU	Bâtiments, infrastructures
Christiane TISSERAND	Action sociale, lien intergénérationnel
Stéphane RICHE	Développement durable, manifestations, commerce et artisanat
Sabine DITNER	Circulation, urbanisme
Hervé LACOUR	Affaires scolaires

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, par :

8 abstentions

et

21 voix pour

- décide de fixer à 4 % l'indemnité des Conseillers Municipaux délégués,
- décide de l'application de cette délibération à compter du 1^{er} juin 2011.

La séance est levée à 20 h 30.

Le Secrétaire de séance,

Le Député-Maire,

Alain MOUREAUX.

Michel ZUMKELLER.

Conseil Municipal convoqué le : 9 mai 2011

Procès verbal affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :
23 mai 2011